



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 27 mars 2026

**Etaients présents** : Denis MADELINE Maire-Adjoint, Marie-Laure BLIN Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-Adjoint, Séverine NICOLAS, Joël HAMELIN, Eric CERDAN, Virginie LEGENDRE, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Hugo FRANCHET, Corinne LEGENDRE, Véronique KARABEDOW

Corinne LEGENDRE est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION N° 27 Acceptation d'un chèque

M le Maire a constaté que suite a la tempête Goretti début janvier 2026 la croix du clocher de l'église penchait significativement et la chute de tuiles (crochets et débris au pied du clocher).

Un constat a été envoyé à notre assureur. De l'expertise, il ressort :

- Des photos de 2022 atteste que l'accroche de la croix était déjà défectueuse avant la tempête
- Que pour les dégâts de couverture, selon le devis fourni et en intégrant la vétusté une indemnisation de 3 051,86 € nous est proposée

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE** l'indemnisation proposée par notre assureur pour les dégâts liés à la tempête Goretti le 8 janvier 2026
- DEMANDE** à M le Maire de procéder à l'encaissement du chèque de 3 051,86 € de la société AXA

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus

Philippe BLUTEL  
Maire

Corinne LEGENDRE  
Secrétaire de Séance

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 15

Pouvoir(s) : 00

Votants : 15

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le.....

Publié et notifié le.....